



97 OCTOBRE 2018



Je gère mon club avec l'AISF

Un club bien géré,
nous avons tous à y gagner...

**Formations
pour
de dirigeants
clubs sportifs**

Formations homologuées par l'Adeps

Session 2019 de notre formation "Dirigeants de clubs sportifs"

Une nouvelle session de cette formation aura lieu de **janvier à avril 2019 à Andenne**.

Aujourd'hui, le sport évolue de plus en plus vite. Les réglementations se complexifient, les mentalités changent, les demandes des sportifs se diversifient.

C'est pourquoi l'AISF propose, depuis plus de 10 ans, une formation pour dirigeants de clubs sportifs.

Cette formation de 33 heures homologuée par l'ADEPS aborde les thématiques relatives à la gestion des clubs sportifs et s'adresse tout particulièrement à leurs dirigeants bénévoles. Elle leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires au management sportif.



[Découvrir le planning des cours](#)

Remplacement des jours fériés en 2019, à afficher avant le 15 décembre !

Comme chaque année à pareille époque, nous vous rappelons l'obligation de l'employeur de communiquer à ses travailleurs, par voie d'affichage, les jours de remplacement des jours fériés coïncidant avec un dimanche ou jour habituel d'inactivité pour l'année suivante.

Vous trouverez ci-dessous un document rédigé à cet effet, qu'il vous suffit d'adapter aux règles de votre association (à vérifier dans votre règlement de travail). Si nécessaire, vous pourrez retrouver les dispositions légales en la matière sur le [site du SPF Emploi](#).

[Annexe au règlement de travail](#)

Augmentation du plafond forfaitaire de défraiement pour les volontaires : où en est-on ?

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé, ce 14 septembre, un projet d'arrêté royal relevant le défraiement de certaines catégories de volontaires.

Le texte vise à relever le plafond annuel de défraiement des volontaires de 1.361,23€ par an à 2.500€ euros par an (montant à indexer) dans les secteurs suivants :

- entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain, signaleur aux compétitions sportives
- garde de nuit et garde de jour chez des personnes ayant besoin d'aide, selon les modalités et critères de qualité à élaborer par chaque Communauté
- transport non urgent de patients couchés : le transport de patients couchés, depuis, vers et entre hôpitaux ou des sites d'hôpitaux

Notons qu'aucune augmentation du plafond ne sera possible si la personne concernée relève, **pour cette même activité**, du champ d'application de la [loi relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale](#). (NDLR : travail associatif)

Source : [Communiqué de presse du Conseil des Ministres, 14-9-18](#)

APE : des modifications encourageantes apportées par le Gouvernement avant le dépôt du texte au Parlement

Le Gouvernement wallon a adopté en troisième lecture l'avant-projet de Décret relatif à la réforme APE.

Une nouvelle formule de calcul plus favorable a été introduite et un budget supplémentaire de 58 millions€ a été dégagé. L'indexation reste, par contre, en-deçà de nos demandes.

La majorité précédente avait entamé un énorme travail de réforme des APE; il a été repris par la nouvelle majorité qui entend bien en faire aboutir le cadre réglementaire avant la fin de la mandature, même si son entrée en vigueur effective n'interviendra qu'en 2020, soit après les élections régionales.

Le nouveau dispositif instaure une période transitoire d'un an, soit l'année 2020, à l'issue de laquelle les postes et les budgets seront transférés aux ministres fonctionnels qui auront dû d'ici là mettre au point les modifications réglementaires pour accueillir la gestion de ces postes. Ce chantier de transfert aux tutelles débute à peine et ses enjeux sont évidemment importants.

Pour en savoir plus : <http://www.cessoc.be>

Source : *Pierre Malaise, CESSoc*

Travail associatif : la loi correctrice adoptée le 04 octobre

Depuis le 18 juillet, les travailleurs salariés (au moins à 4/5 temps), les indépendants et les pensionnés peuvent gagner jusqu'à 6.130€ (montants 2018, indexés annuellement) exonérés d'impôts grâce au nouveau régime pour les activités complémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

Une loi correctrice, adoptée ce 4 octobre, permet désormais d'augmenter le montant mensuel autorisé pour certaines activités spécifiques afin de permettre de mieux répondre au caractère saisonnier de certaines activités.

Sont concernées par cette augmentation du plafond mensuel, les activités exercées dans le cadre du travail associatif en tant que :

- animateur, organisateur, moniteur ou coordinateur d'initiation/activités sportive(s)
- entraîneur sportif, prof de sport, coordinateur de sport pour les jeunes, arbitre sportif, membre de jury, steward, préparateur de terrain, responsable du matériel et signaleur lors de compétitions sportives

Cette disposition doit encore être mise en œuvre via un Arrêté Royal, dont la publication devrait intervenir sous peu.

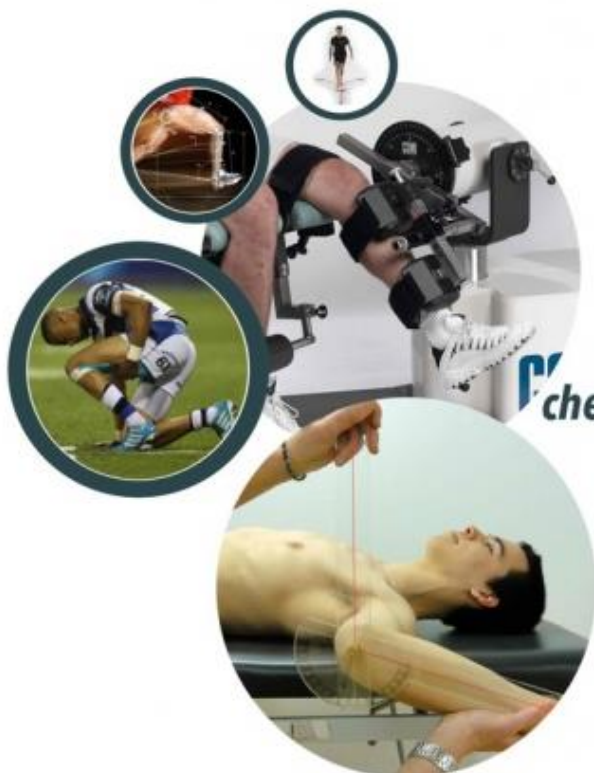
[Loi correctrice adoptée le 04 octobre](#)

Entraîneurs
ATHLETES
Fédérations



CENTRE D'AIDE À LA PERFORMANCE SPORTIVE

TRAIN SMARTER WITH SPORT SCIENCE !



COLLOQUE ANNUEL 2018

*- Prévention lésionnelle
chez le sportif de haut niveau -*

01 DECEMBRE 2018

Université de Liège

- de 8h30 à 12h15 -

Auditoire Roskam (CHU - Sart Tilman)

Inscription gratuite

Exposés :

F DELVAUX (ULg)

Pr JL CROISIER (CAPS - ULg)

Pr B FORTHOMME (CAPS - ULg)

Suivis d'une Table Ronde

Renseignements complets et inscriptions sur www.capsport.be

Une initiative soutenue et financée par



[Inscriptions](#)

LE SPORT, L'ESPRIT DE L'HUMANITÉ

24^{ÈME} CONGRÈS DU MOUVEMENT EUROPÉEN DU FAIR-PLAY (EFPM)
22 NOVEMBRE 2018 - BRUXELLES, BELGIQUE

Congrès du Mouvement Européen du Fair-Play

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles, le Mouvement Européen du Fair-Play & le Think Tank Sport et Citoyenneté ont le plaisir de vous inviter le **jeudi 22 novembre 2018** au 24^e congrès du Mouvement Européen du Fair-Play sur le thème "**Le Sport, l'esprit de l'humanité**".

Infos pratiques:

- Comité européen des régions - Bâtiment Jacques Delors (Rue Belliard 99-101 - 1040 Bruxelles)
- Jeudi 22 novembre 2018 de 9h à 17h30
- Entrée gratuite / Inscription obligatoire

[Informations, programme et inscriptions](#)

Serge MATHONET
Directeur

Avec le soutien de



En collaboration avec

